



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : Mme Karine MOLLARD, M. Joël BARBE et Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON, adjoints au Maire, M. Rodolphe BOITEZ, M. Pascal GENTIL, M. Philippe GIRARD et Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS, Mme Alice GIRARD et Karolina MARTIN, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Simon RICHARD ;

Pouvoirs : M. Simon RICHARD a donné pouvoir à Mme Karine MOLLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 31/03/2022 - Date d'affichage : 31/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h avec la présentation du Parc Naturel Régional de Chartreuse faite par M. Artur FATELA.

### **1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 08/03/2022.

### **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Pont de beauvoisin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Eau du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du Budget Eau qui s'établit ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	5 697.20 €
Recettes	10 954.01 €
Résultat de fonctionnement 2021	5 256.81 €
Report d'exploitation 2020	-21 134.17 €
Résultat de clôture de la section fonctionnement	-15 877.36 €

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	56 754.08 €
Recettes	14 611.65 €
Résultat d'investissement 2021	-42 142.43 €
Report d'investissement 2020	74 716.93 €
Résultat de clôture de la section investissement	32 574.50 €

<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>16 697.14 €</b>
<b>Résultat net global</b>	<b>16 697.14 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Eau.

#### **4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET EAU 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 du budget Eau, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 15 877.36 €, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	5 256.81 €
B. Résultat antérieurs reportés	-21 134.17 €
C. Résultat à affecter = A+B	<b>-15 877.36 €</b>
D. Solde d'exécution d'investissement	32 574.50 €
E. Restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F = D+E	0.00 €
AFFECTATION C = G+H	0.00 €
1) G. Affectation en réserves en investissement	0.00 €
2) H. Report en fonctionnement	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	<b>15 877.36 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** du report du déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget Eau d'un montant de 15 877.36 € au compte D 002 « déficit de fonctionnement reporté ».

#### **5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant 15 avril de l'année,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget Eau 2022, qui a été établi comme suit :

**BUDGET PRIMITIF EAU 2022****SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
66	Charges financières	442.46 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 079.16 €
REALISATIONS EXERCICE DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 521.62 €
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	15 877.36 €
023	Virement à la section investissement (excédent de fonctionnement)	0.00 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		22 398.98 €

RECETTES		
70	Ventes de produits	10 000.00 €
74	Subvention d'exploitation	12 007.94 €
042	Opérations d'ordre entre sections	391.04 €
REALISATIONS EXERCICE RECETTES FONCTIONNEMENT		22 398.98 €
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	0.00 €
RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		22 398.98 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
16	Remboursement en capital emprunt	8 165.15 €
20	Immobilisations incorporelles	11 066.43 €
21	Immobilisations corporelles	19 000.00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	391.04 €
SOUS TOTAL		38 622.62 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		0.00 €
D001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT (Réalizations + reports)		38 622.62 €

RECETTES		
13	Subvention d'équipement	0.00 €
16	Emprunt en euros	0.00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	6 048.12 €
SOUS TOTAL		6 048.12 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		0.00 €
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	32 574.50 €
RESULTAT CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT (Réalizations + reports)		38 622.62 €

TOTAL	61 021.60 €
-------	-------------

TOTAL	61 021.60 €
-------	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'Eau 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 398.98 € en section de fonctionnement et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 61 021.60 € en section d'investissement.

**6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION -BUDGET PLAGE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il informe

l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Pont de beauvoisin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget de la plage du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PLAGES 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du Budget PLAGES qui s'établit ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	57 942.97 €
Recettes	51 393.02 €
Résultat de fonctionnement 2021	-6 549.95 €
Report d'exploitation 2020	-42 270.92 €
Résultat de clôture de la section fonctionnement	-48 820.87 €

<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	21 009.60 €
Recettes	25 234.10 €
Résultat d'investissement 2021	4 224.00 €
Report d'investissement 2020	49 570.05 €
Résultat de clôture de la section investissement	53 794.55 €

<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>4 973.68 €</b>
<b>Résultat net global</b>	<b>4 973.68 €</b>

## **8 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET DE LA PLAGES 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 de la Plage, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 48 820.87 € :

<b><i>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i></b>	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-6 549.95 €
B. Résultat antérieurs reportés	-42 270.92 €
C. Résultat à affecter = A+B	-48 820.87 €
D. Solde d'exécution d'investissement	53 794.55 €
E. Restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F = D+E	0.00 €
AFFECTATION C = G+H	0.00 €
1) G. Affectation en réserves en investissement	0.00 €
2) H. Report en fonctionnement	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	<b>48 820.87 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de – 48 820.87 € en dépenses de fonctionnement au compte D002 « Déficit de fonctionnement reporté »

**9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA PLAGE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ; Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant 15 avril de l'année, Monsieur le Maire expose le contenu du budget plage 2022, qui a été établi comme suit :

**BUDGET PRIMITIF PLAGE 2022****SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
11	Charges à caractère général	300.00 €
12	Charges de personnel	30 000.00 €
66	Charges financières	6 478.47 €
68	Dotations aux provisions et dépréci.	5 891.08 €
042	Opérations d'ordre entre sections	27 563.09 €
REALISATIONS EXERCICE DEPENSES FONCTIONNEMENT		70 232.64 €
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	48 820.87 €
023	Virement à la section investissement (excédent de fonctionnement)	0.00 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		119 053.51 €

RECETTES		
74	Subvention d'exploitation	58 253.51 €
75	Autres produits de gestion courante	60 800.00 €
REALISATIONS EXERCICE RECETTES FONCTIONNEMENT		119 053.51 €
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	0.00 €
RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		119 053.51 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
16	Remboursement en capital emprunt	17 435.70 €
21	Immobilisations corporelles	63 921.94 €
SOUS TOTAL		81 357.64 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		0.00 €
D001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT (réalisations + reports)		81 357.64 €

RECETTES		
40	Opérations d'ordre entre sections	27 563.09 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
SOUS TOTAL		27 563.09 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		0.00 €
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	53 794.55 €
RESULTAT CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT (réalisations + reports)		81 357.64 €

TOTAL	200 411.15 €
-------	--------------

TOTAL	200 411.15 €
-------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif de la plage 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 119 053.51 € en section de fonctionnement et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 81 357.64 € en section d'investissement.

### **10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Pont de beauvoisin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Communal du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du Budget Communal qui s'établit ainsi :

<b><i>Section de fonctionnement</i></b>	
Dépenses	394 803.68 €
Recettes	517 620.60 €
Résultat de fonctionnement 2021 *	122 816.92 €
Report d'exploitation 2020	488 268.21 €
Résultat de clôture de la section fonctionnement	611 085.13 €

<b><i>Section d'investissement</i></b>	
Dépenses	187 667.01 €
Recettes	109 714.26 €
Résultat d'investissement 2021 *	-77 952.75 €
Report d'investissement 2020	14 179.29 €
Résultat de clôture de la section investissement	-63 773.46 €

<b>Résultat de l'exercice 2021 *</b> (Fonct. – Invest.)	<b>44 864.17 €</b>
<b>Résultat net global de la clôture</b>	<b>547 311.67 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>320 836.52 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>332 536.52 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>11 700.00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Communal.

### **12 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET COMMUNAL 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 226 475.15 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	122 816.92 €
B. Résultat antérieurs reportés	488 268.21 €
C. Résultat à affecter = A+B	611 085.13 €
D. Solde d'exécution d'investissement	-63 773.46 €
E. Restes à réaliser d'investissement	-320 836.52 €
Besoin de financement F = D+E	-384 609.98 €
AFFECTATION C = G+H	542 811.67 €
1) G. Affectation en réserves en investissement	384 609.98 €
2) H. Report en fonctionnement R002	226 475.15 €
DEFICIT REPORTE D 002	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 226 475.15 € en dépenses de fonctionnement au compte R002 « Excédents de fonctionnement »

### **13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ; Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant 15 avril de l'année, Monsieur le Maire expose le contenu du budget communal 2022, qui a été établi comme suit :

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
11	Charges à caractère général	239 825.00 €	13	Atténuations de charges	0.00 €
12	Charges de personnel	133 570.00 €	70	Produits des services	37 550.00 €
14	Atténuations de produits	31 500.00 €	73	Impôts et taxes	314 177.00 €
65	Autres charges de gestion courante	98 721.45 €	74	Dotations et participations	110 060.00 €
66	Charges financières	4 307.77 €	75	Autres produits de gestion courante	57 600.00 €
67	Charges except.	1 900.00 €	77	Produits except.	600.00 €
68	Dotations aux provisions	100.00 €	78	Reprises provisions semi-budget.	51.04 €
22	Dépenses imprévues de fonctionne.	37 508.47 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	1 200.00 €			
REALISATIONS EXERCICE DEPENSES FONCTIONNEMENT		548 632.69 €	REALISATIONS EXERCICE RECETTES FONCTIONNEMENT		520 038.04 €
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	0.00 €	R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report de l'exercice 2021)	226 475.15 €
023	Virement à la section investissement	197 880.50 €			
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		746 513.19 €	RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT (réalisations + reports)		746 513.19 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
020	Dépenses imprévues	32 703.53 €
16	Remboursement emprunt	13 313.41 €
20	Immobilisation incorporelle	11 682.50 €
21	Immobilisation corporelle	39 008.47 €
23	Immobilisation en cours construct.	187 274.59 €
SOUS TOTAL		283 982.50 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		332 536.52 €
D001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	63 773.46 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT (Réalizations + reports)		680 292.48 €

TOTAL	1 426 805.67 €
-------	----------------

RECETTES		
10	Dotations de fonds divers	73 975.99 €
13	Subventions d'investissement	61 691.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
02 1	Virement à la section fonctionn.	531 725.49 €
42	Opération d'ordre entre sections	1 200.00 €
SOUS TOTAL		668 592.48 €
RESTE A REALISER 2021 REPORTE AU BUDGET 2022		11 700.00 €
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €
RESULTAT CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT (Réalizations + reports)		680 292.48 €

TOTAL	1 426 805.67 €
-------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif Communal 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 746 513.19 € en section de fonctionnement et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 680 292.48 € en section d'investissement.

**14 – VALIDATION DEVIS JEUX DE PLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un premier devis de la société Altrad / Mefran Collectivités concernant le projet d'aménagement d'équipements de jeux pour enfants près de la plage. La gamme de jeux est fabriquée en France à Péaule (56) conformément aux exigences de sécurité française du décret N° 94-699 du 10 Août 1994 et aux normes européennes NF EN 1176.1-6.

La structure proposée est prévue pour des enfants d'âge compris entre 3 et 12 ans (capacité 35 enfants), et permet de nombreuses actions de jeu (glisser, se balancer, grimper...).

Le délai de livraison après validation du devis est d'environ 8 semaines.

Le montant du devis est de 56 416.80 € TTC avec le terrassement.

Monsieur le Maire présente un deuxième devis de Jacky Noiray concernant le terrassement uniquement pour l'aménagement des jeux d'un montant de 11 136.00 € TTC.

Après avoir analysé et scinder les prestations des deux entreprises, Monsieur le Maire propose de combiner les deux devis comme suit :

\*MEFRAN Collectivités : 39 085.20 € TTC

\*Jacky NOIRAY : 11 136.00 € TTC

Soit un total de : 50 221.20 € TTC

Après avoir entendu le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis jeux de plage et la réalisation des travaux pour un montant total de 50 221.20 € TTC.

**15 – RESILIATION DU BAIL DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la résiliation du bail de la Boulangerie de Monsieur et Madame SALAVERT dans le cadre de la vente du fonds de commerce. Monsieur le Maire rappelle que l'immeuble comprend au rez-de-chaussée, un magasin en façade avec salon de thé, fournil, locaux sanitaires avec chauffe-eau le tout d'une surface de 149 m<sup>2</sup> et à l'étage, un appartement comprenant un séjour avec coin cuisine, cinq chambres, salle de bains et wc + balcon



côté séjour. Le bail prendra fin le 05 avril 2022 à la date de la signature de l'acte de vente désigné Vente Salavert/Marin normalement prévue semaine 14.

Le nouveau bail commercial sera régularisé par ME Bourgey.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la résiliation du bail de la boulangerie.

### **16 – VALIDATION DU LOYER « VIVRE A VELO »**

Vu le projet établi par Vivre à vélo,

La SARL Vivre à Vélo, afin de dynamiser le village, s'est installé courant 2021 dans un contexte particulièrement compliqué. Les prestations sont la location de vélos (VTCAE, VTTAE, VTT, vélos de ville, vélos enfants et remorques enfants) ainsi qu'une offre de réparation pour les locaux afin d'avoir un service local, simple et pratique. Vivre à vélo est ouvert les jours fériés et les week-ends hors vacances puis 7 jours sur 7 durant les vacances d'été.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le loyer 2022 pour un montant de 500.00 € (Mai, Juin, Juillet et Août).

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Simon RICHARD) :

- **FIXE** le loyer à 500.00 € (cinq cents euros)

### **17 – RETRAIT DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE pour la décision portant sur le choix de l'occupant et du projet de convention pour la mise à disposition d'une emprise foncière communale en bordure du lac d'Aiguebelette en vue de l'exploitation.**

Considérant l'enjeu pour la commune que représente l'installation de la nouvelle activité de location d'embarcations nautiques sur la base de loisirs et la volonté du conseil municipal de pouvoir se prononcer sur le choix de l'occupant et le projet de convention ;

Monsieur le Maire :

(1) Rappelle que par délibération n°24/2020 en date du 04/06/2020, le conseil municipal a, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, délégué au maire pour la durée du présent mandat, les décisions de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. En application de cette délégation, le maire est seul compétent pour statuer et accorder des locations pour une durée inférieure à 12 ans, et ce tant sur le domaine privé de la commune que sur le domaine public.

(2) Rappelle que dans le cadre de la consultation pour la mise à disposition d'une emprise foncière communale en bordure du lac d'Aiguebelette en vue de l'exploitation d'une activité de location de matériel pour des pratiques sportives et de loisirs nautiques, et compte tenu de l'enjeu pour la commune de l'installation de cette nouvelle activité sur la base de loisirs, le conseil municipal avait exprimé le souhait que le choix de l'occupant et le projet de convention lui soient soumis pour approbation.

Invite le conseil municipal à rapporter, pour cette décision exclusivement, la délégation qu'il a accordé au maire dans le cadre de la délibération n°03/2022 en date du 08/02/2022 concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** de rapporter exclusivement pour la décision concernant le choix de l'occupant et le projet de convention pour la mise à disposition d'une emprise foncière communale en bordure du lac d'Aiguebelette en vue de l'exploitation d'une activité de location de matériel pour des pratiques sportives et de loisirs nautiques, la délégation qu'il a accordé au maire dans le cadre de la délibération n°24/2020 en date du 04/06/2020 concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

## **18 – VALIDATION DE LA CANDIDATURE AOT**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la consultation pour la mise à disposition d'une emprise foncière communale en bordure du lac d'Aiguebelette en vue de l'exploitation d'une activité de location de matériel pour des pratiques sportives et de loisirs nautiques un candidat a été retenu : Vertes sensations.

Après avoir exposé les éléments et les compléments d'informations apportés par le prestataire,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 contre (M. Simon RICHARD) :

- **ACCEPTE** la candidature de Vertes Sensations pour l'AOT de la plage.

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance,

Mme Karine MOLLARD